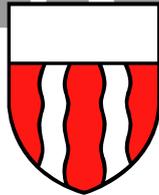


VILLE DE
Renens



PROCES – VERBAL

**De la séance du Conseil Communal de Renens
Du jeudi 9 novembre 2017 à 20h00
À la Salle de Spectacles**

3^{ème} séance – 2017 / 2018

Séance du jeudi 9 novembre 2017

Présidence de M. Gérard Duperrex, Président

Bonsoir Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers,

Le Bureau, Madame la Secrétaire et moi-même vous souhaitons la bienvenue pour cette 3^{ème} séance de la 2^{ème} année de notre législature 2017-2018.

J'adresse mes cordiales salutations à Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, à notre huissier, à la presse ainsi qu'aux personnes sur la tribune et tous les téléspectateurs qui suivent nos débats à la télévision ou sur internet grâce aux équipes techniques de la maison Sonomix pour la retransmission et la société Maxximum pour le son.

A ce propos, je vous informe que les diffusions TV se dérouleront sur le canal info du télé-réseau de l'agglomération lausannoise:

- *Le vendredi 10 novembre 2017 à 20h00*
- *Le samedi 11 novembre 2017 à 14h00*
- *Le dimanche 12 novembre 2017 à 19h00*

63 conseillères et conseillers ayant signé la liste de présence, l'assemblée peut valablement délibérer, et ce, conformément à l'article 68 du Règlement du Conseil.

Sont excusé(e)s: Mmes Nathalie Jaccard, Elodie Joliat et Sandra Martinelli ainsi que MM. Jean-François Jeanrichard, Ali Kiliç et Reza Safaï.

Sont absent(e)s: Mme Milica Maksimovic ainsi que MM. Yves Briaux, Selim Ibrahim, Antonio Lepore, Carlos Machado, Pascal Montemari, Fatmir Sadiku, Gökan Savci, Cetin Sinaci et Naïm Smakijqi.

1. Adoption de l'ordre du jour

Après s'être assuré que l'ordre du jour a été envoyé dans les délais à tous les Conseillères et Conseillers, M. le Président annonce qu'il a reçu:

- Une interpellation de M. le Conseiller communal François Delaquis intitulée "La porte est-elle ouverte à toute sorte de dérogation au nom de la densification du territoire, règles et pratiques de la Municipalité à travers le projet de la Rue de Lausanne 62?",
- Une interpellation de M. le Conseiller communal Hoxha Jeton relative aux difficultés rencontrées par des habitants de Renens dont les baux ont été ou sont en passe d'être résiliés

Ces interventions seront traitées prioritairement au point N° 12 de l'ordre du jour à la suite des développements du postulat Stéphane Montabert intitulé "Pour une politique de la fibre".

M. le Président ouvre la discussion sur cet ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président soumet l'ordre du jour aux membres du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que l'ordre du jour est accepté.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 5 octobre 2017
3. Démissions
4. Assermentations
5. Communications de la Présidence
6. Communications de la Municipalité
 - Réponse écrite à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Anne Cherbuin relative à l'opportunité de replacer une boîte aux lettres postale au carrefour de la Croisée.
 - Réponse écrite à l'interpellation de M. le Conseiller communal Jean-Marc Dupuis relative au restaurant de la piscine de Renens.
 - Réponse écrite à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli relative à la surveillance de la Ferme des Tilleuls.
 - Réponse écrite aux questions de M. le Conseiller communal Richard Neal relative à l'affectation de l'ancien abri PCi situé sous Maurabia.
7. Communications éventuelles de la Commission des finances
8. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
9. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal
10. Changement dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales
11. **Rapport de Commission – Préavis intercommunal N° 22-2017** – Pour le financement de l'implantation et de l'exploitation d'une antenne de la Fondation Apollo dans le district de l'Ouest lausannois
M. Richard Neal, Président-rapporteur
12. Motions, postulats, interpellations
 - Développement du postulat Stéphane Montabert intitulé "Pour une politique de la fibre"
13. Questions, propositions individuelles et divers

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 5 octobre 2017

M. le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal de la séance du 5 octobre 2017.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis à l'approbation des membres du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que le procès-verbal est accepté.

M. le Président remercie Mme Yvette Charlet pour son travail ainsi que Mme Agathe Barreau pour son travail de relecture attentive.

3. Démissions

Par un courrier daté du 3 octobre 2017 et adressé au Bureau du Conseil, Mme Arabella Droz, du groupe PSR, a fait part de sa décision de démissionner du Conseil Communal avec effet immédiat.

*"Cher Président du Conseil,
Chers Municipaux,
Chère Madame Charlet,
Chers Collègues,*

Par la présente, j'ai le regret de vous annoncer ma démission du Conseil communal avec effet immédiat. En effet, actuellement employée sur le projet de construction du nouveau bâtiment Campus de la RTS, il m'est devenu impossible de concilier vie familiale, professionnelle, sportive et politique. Persuadée que dans la vie si l'on fait quelque chose il faut s'investir à fond, je constate qu'il m'est malheureusement impossible de le faire en politique et je préfère donc renoncer.

Je vous remercie tous pour cette année passée au sein du Conseil communal, de l'Arasol et de la CUAT, ainsi que pour votre accueil et bienveillance. J'ai vraiment eu grand plaisir à tous vous côtoyer et vous souhaite à tous de fructueux débats pour continuer à faire avancer notre belle Ville de Renens.

Au plaisir de vous voir dans d'autres circonstances, je vous souhaite le meilleur au niveau politique, privé et professionnel."

Par un courrier daté du 18 octobre 2017 et adressé au Bureau du Conseil, M. Gabriel Maillard, du groupe PSR, a fait part de sa décision de démissionner du Conseil Communal avec effet immédiat.

*"Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Cher-e-s Collègues,*

J'ai le regret de vous annoncer ma démission du Conseil communal avec effet immédiat.

En effet, mes activités professionnelles et personnelles me prenant de plus en plus de temps et d'énergie, je ne me sens plus capable d'exercer mon activité de Conseiller communal de façon satisfaisante. J'ai donc décidé de renoncer à mon siège pour le laisser à quelqu'un plus disponible que moi.

Je vous remercie pour cette année passée au sein du Conseil communal et à la Commission de naturalisation. Je vous souhaite à toutes et tous beaucoup de succès dans le futur et vous transmets mes meilleurs vœux pour le développement de notre Ville.

Au plaisir de vous revoir dans d'autres occasions, recevez mes chaleureuses salutations."

M. le Président ouvre la discussion. Celle-ci n'étant pas demandée, M. le Président remercie Mme Arabella Droz et M. Gabriel Maillard pour leur dévouement et clôt ce point de l'ordre du jour.

4. Assermentations

Faisant suite à la démission en date du 15 mai 2017 de M. Florian Gruber en tant que conseiller communal au sein du groupe PLR – Pour les Renanais, M. Abdullah Tabib, premier des "viennent-ensuite", après la renonciation à siéger de MM. Manuel Pimenta et Antonio Marra, a accepté cette charge. Il a été déclaré élu en date du 31 octobre 2017 par le Bureau du Conseil et sera assermenté ce soir.

Faisant suite à la démission de Mme Arabella Droz en date du 3 octobre 2017, le Parti socialiste de Renens a dû procéder à l'élection complémentaire de Lysiane Gallay-Sarriot. Le Bureau du Conseil a constaté cette élection en date du 31 octobre 2017, l'extrait y relatif a été affiché au pilier public. Aucun recours n'ayant eu lieu Mme Lysiane Gallay-Sarriot peut dès lors être assermentée ce soir.

Faisant suite à la démission de M. Gabriel Maillard en date du 18 octobre 2017, le Parti socialiste de Renens a dû procéder à l'élection complémentaire de Mme Frédérique Beauvois. Le Bureau du Conseil a constaté cette élection en date du 31 octobre 2017, l'extrait y relatif a été affiché au pilier public. Aucun recours n'ayant eu lieu Mme Frédérique Beauvois peut dès lors être assermentée ce soir.

M. le Président prie Mmes Lysiane Gallay-Sarriot et Frédérique Beauvois ainsi que M. Abdullah Tabib de bien vouloir s'avancer devant l'assemblée et invite les membres du Conseil communal, de la Municipalité ainsi que le public à se lever. Il donne ensuite lecture de la formule du serment puis prie Mmes Lysiane Gallay-Sarriot et Frédérique Beauvois ainsi que M. Abdullah Tabib de lever la main droite à l'appel de leur nom et de s'engager en répondant par "Je le promets".

M. le Président félicite Mmes Lysiane Gallay-Sarriot et Frédérique Beauvois ainsi que M. Abdullah Tabib pour leur assermentation puis ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

5. Communications de la Présidence

❖ *Manifestations*

En date du 6 octobre 2017, j'ai assisté, au centre de Malley, à la pose de la première pierre du futur Centre sportif de Malley.

En date du 24 octobre 2017, j'ai assisté au centre de Congrès Beaulieu à Lausanne, aux 50 ans de Lausanne Région.

En date du 26 octobre 2017, j'ai assisté, ici dans cette salle, à la "Table ronde" Permis de travail, Emploi et migration, freins et moteur de l'intégration sur le marché du travail.

En date du 1er novembre 2017, j'ai assisté à Chavannes-Renens à la Plate-forme logement de l'Ouest lausannois.

En date du 4 novembre 2017, j'ai assisté à la Revue des Sapeurs-Pompiers du SDIS Malley Prilly-Renens.

En date du 8 novembre 2017, j'ai assisté, au parc du Chêne, à la plantation d'un chêne dans le cadre de la nouvelle action mise en place par la Municipalité et intitulée "L'Arbre des naissances", ainsi qu'à la séance d'information sur le projet de vision intégrée de défense incendie et secours 20-25.

❖ **Annonces des manifestations organisées par les partis politiques lors des séances du Conseil communal**

Suite à l'intervention de Mme Nicole Haas-Torriani lors de la séance du Conseil communal de la Ville de Renens du 7 septembre 2017, relative aux annonces des manifestations organisées par les partis politiques lors des séances du Conseil communal, le Bureau du Conseil s'est déterminé comme suit:

Annonce au micro

Le Bureau précise qu'il ne faut pas faire de prosélytisme au micro, mais qu'il est toutefois possible d'y annoncer des manifestations, cela fait partie de la vie de la Commune. Dès lors, les Conseillers communaux pourront toujours annoncer au micro une manifestation, un événement, etc.

Flyers

Les flyers devront être déposés sur la table installée au foyer et non plus sur les tables des Conseillers communaux

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

6. Communications de la Municipalité

M. le Président demande à la Municipalité si elle a d'autres communications que celles que les conseillères et conseillers ont reçues par écrit, à savoir le communiqué de la Municipalité du 30 octobre 2017 sur ses activités du 25 septembre au 28 octobre 2017 ainsi que les réponses aux interpellations de Mme la Conseillère communale Anne Cherbuin relative à l'opportunité de replacer une boîte aux lettres postale au carrefour de la Croisée, de M. le Conseiller communal Jean-Marc Dupuis relative au restaurant de la piscine de Renens, de Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli relative à la surveillance de la Ferme des Tilleuls ainsi que la réponse écrite aux questions de M. le Conseiller communal Richard Neal relative à l'affectation de l'ancien abri PCi situé sous Maurabia.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères communales et Conseillers communaux,
Mesdames, Messieurs,*

Je n'ai pas de communication en sus de ce qui vient d'être relevé par M. le Président. Toutefois, je me permets d'insister sur la page du Communiqué de la Municipalité qui vous fait part de plusieurs rendez-vous importants que nous avons dans le courant du mois de novembre et reste à votre disposition pour toute question.

M. le Président ouvre la discussion sur les Communications de la Municipalité.

- **M. Laurent Voisard, PSR**

Intervention relative à la rénovation des cheminements piétonniers

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

J'ai une question pour la Municipalité au sujet de la Promenade des Cornouillers qui a été récemment goudronnée. Cela m'a mis la puce à l'oreille et je me suis demandé si la Commune avait d'autres projets de goudronnage de ces petits chemins piétonniers. Je pense, notamment au chemin qui se trouve derrière le Centre Technique Communal (CTC) qui est en gravier et qui relie le parking du Censuy à la rue du Lac. Ce chemin est emprunté par les nombreux écoliers et les personnes travaillant à Longemalle-Parc et je me demandais s'il était prévu de le goudronner. En effet, les jours de pluie, il est toujours sous l'eau et ce n'est pas très agréable. Ce chemin mesurant 50m., cela ne serait pas un gros investissement, il me semble, de la part de la Commune.

J'ai posé la question en séance de groupe pour un autre chemin, celui qui va au refuge qui est plein de trous également et, en ce moment, plein d'eau. Il m'a été dit que c'était probablement un chemin en orée de forêt que l'on ne pouvait pas goudronner, mais je pose quand même la question afin d'avoir une réponse officielle. Merci.

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Monsieur le Conseiller communal, vos questions sont diverses et touchent plusieurs services, je vais donc résumer et mes collègues compléteront le cas échéant.

La Promenade des Cornouillers était déjà goudronnée, c'est une réfection qui a été faite. S'agissant du chemin derrière le CTC que vous mentionnez tout comme le chemin qui mène au refuge, il y a une vraie volonté de garder les chemins les plus naturels en Ville afin de laisser l'eau s'infiltrer et pour rester simplement plus proche de la nature. Il n'y a donc pas de volonté de le faire aujourd'hui. Certes, cela demande un peu d'entretien, nonobstant les coûts pour goudronner des chemins sont importants.

S'agissant le chemin le long de la forêt, la réponse qui vous a été donnée est correcte, nous privilégions un chemin forestier qui reste perméable et c'est également le cas pour celui se trouvant derrière le CTC.

○ **M. Laurent Voisard, PSR**

Je comprends bien cet impératif écologique, mais concernant le chemin qui se trouve derrière le CTC, sous les jardins communaux, qui est très emprunté, je ne pense pas que l'argument écologique tient la route par rapport au nombre de personnes qui sont gênées par ces flaques d'eau continues. Les coûts d'entretien sont aussi élevés parce que chaque année vous devez refaire ce chemin en gravier. Donc, je me pose vraiment la question du bien-fondé de ne pas goudronner, mais je vous laisse réfléchir à cela et nous verrons. Merci.

○ **Mme Irène Frei-Premet, Les Verts**

A propos des flaques d'eau, je pense que lorsqu'on est enfant, souvent on aime bien sauter dans les flaques d'eau. Cela ne se fait peut-être plus tellement maintenant, mais c'était une grande joie dans mon enfance et je trouve que cela est très bien de pouvoir continuer à le faire.

● **M. Jean-Marc Dupuis, PLR**

Intervention suite à la réponse de la Municipalité à l'interpellation relative au restaurant de la piscine de Renens

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

D'une flaque d'eau je vais sauter dans une flaque de piscine par rapport à la réponse écrite reçue suite à l'interpellation relative à la fermeture du restaurant.

J'ai lu avec attention la réponse. Effectivement, c'est une belle terrasse publique qui disparaît et cela est très dommage. Comme cela est mentionné entre les lignes, nous pouvons voir qu'il n'y a pas vraiment de projet ou de volonté de faire quelque chose.

C'est vrai que la piscine est gérée par une Coopérative. Celle-ci va s'occuper des bassins, de la sécurité et peut-être d'un petit snack ou d'un snack +, mais un restaurant c'est plus ennuyant qu'autre chose.

Néanmoins, la question était quand même un peu plus large, j'avais évoqué quelques pistes qui ne sont pas reprises. Je sais que le terrain n'est pas facile, mais il n'est pas facile à Renens Sud en général. Pour le Collège du Censuy, par exemple, le dur a été trouvé à 38m. de profondeur. C'est vrai que nous devons creuser, c'est comme cela et je ne pensais pas forcément au remplacement du restaurant actuel, mais à quelque chose de peut-être plus vaste. Je me ferai un plaisir de revenir avec un postulat afin de lancer ce débat et voir ce que nous pouvons faire de ce lieu magnifique.

- **M. Jean-Marc Dupuis, PLR**

Question relative à l'adjudication des travaux de modernisation de l'éclairage public à la rue des Alpes

J'ai une autre question par rapport au Communiqué de la Municipalité concernant l'éclairage public et l'adjudication des travaux (page N° 2, 1^{er} paragraphe). J'espère que les directives en vigueur signifient, au jour d'aujourd'hui, des LED, en sachant que l'éclairage public par des LED est tout aussi efficace que l'éclairage traditionnel, consommant moins d'énergie et étant meilleur en terme de diffusion de lumière car éliminant les zones d'ombre entre les réverbères. J'espère donc vraiment que ce seront des LED qui seront installées. Merci.

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

Cette adjudication fait suite à un préavis qui avait été voté par le Conseil communal il y a deux ans. Un crédit cadre qui expliquait effectivement que nous alimenterions en LED, mais pas partout. L'éclairage public d'aujourd'hui est particulièrement performant, il permet aussi de baisser l'intensité la nuit et ceci nous permettra de belles économies. Nous allons donc dans le sens proposé par M. Jean-Marc Dupuis.

- **M. Walter Siegrist, PLR**

Questions relatives au libre accès aux WC d'établissements publics

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Je reviens sur mon intervention lors de la dernière séance du Conseil communal relative au libre accès aux WC des établissements publics.

Madame Zurcher, vous avez répondu immédiatement à mes questions, mais vous n'avez pas répondu à toutes mes questions. Aussi je les reformule:

- *Quand les commerçants ont-ils signé pour une nouvelle année et surtout qui?*
- *Quand les commerçants ont-ils été défrayés,*
- *Quelle est la teneur du courrier qu'ils auraient dû recevoir?*
- *Pose des poubelles promises, il n'a pas été répondu à ma question.*

Je souhaite obtenir la réponse à ces questions pour le prochain Conseil. Merci.

Réponse de Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Conseillère municipale

J'ai déjà quelques éléments de réponse puisque nous avons eu une séance ce matin concernant les toilettes accueillantes.

Il a été décidé ce matin de la pose d'une poubelle notamment devant le Café du Commerce, de la pose d'un cendrier devant l'Estoril au cours de ce mois. Un courrier sera également envoyé au Mc Donald afin qu'il respecte de suite la Convention de nettoyage et nous enverrons également un courrier afin de proposer la même mesure à la Brasserie de la Croisée, au tea-room de la Croisée et à la Ferme des Tilleuls.

Maintenant pour répondre à votre question relative aux signatures, effectivement c'était une formulation qui prêtait peut-être à confusion. Nous avons dit qu'ils avaient signé à nouveau pour une année, comme cela se dit parfois en bon vaudois; ils se sont effectivement engagés

pour une année supplémentaire, toutefois, nous ne leur avons pas demandé de signer à nouveau un document. Comme dit la dernière fois, il y a un seul établissement qui n'a pas souhaité poursuivre pour les raisons que j'avais citées.

Je ne sais pas si j'ai oublié une question parce que je n'en ai pas la liste sous les yeux, toutefois, le cas échéant, je reviendrai volontiers avec les derniers éléments.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et passe au point suivant de l'ordre du jour.

7. Communications éventuelles de la Commission des finances

M. Jonas Kocher, Président de la Commission des finances, informe M. le Président qu'il n'a pas de communications à transmettre.

8. Communications de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)

M. le Président informe que la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire est présidée par M. Francesco Munafo du groupe PLR.

9. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal

M. le Président prie M. Richard Neal, Président de la CRI, de se rendre à la table des rapporteurs.

- **M. Richard Neal**, Président de la CRI

Rapports des délégués du CRI au Conseil Communal de Renens:

ORPC - Organisation régionale de la protection civile (Mme Nicole Divorve)

L'organisation régionale de protection civile de l'Ouest lausannois s'est réunie le 3 octobre dernier à Chavannes-près-Renens.

Cette séance avait pour but d'étudier le budget 2018, ainsi que le rapport de la Commission de gestion.

Le budget représente des charges à hauteur de CHF 1'507'500.-. Les revenus propres de l'ORPC sont de CHF 140'200.-. Il reste donc CHF 1'367'300.- à la charge des communes. La répartition pour celles-ci se faisant selon le nombre d'habitants, Renens devra payer CHF 381'023,15 pour 2018.

Le budget de fonctionnement 2018 de l'ORPC a été adopté tel que présenté par le comité directeur.

Les personnes intéressées par les documents présentés lors de cette séance peuvent les demander aux délégués de notre Conseil.

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

10. Changement de la composition des commissions permanentes et des commissions intercommunales

M. le Président informe l'Assemblée du changement suivant:

○ Commission de gestion

Présidence

- M. Simon Favre assurera la Présidence 2017-2018 en remplacement de M. Johnson Bastidas

Fourmi rouge

- Mme Simone Szenyan-Reymond remplacera M. Johnson Bastidas en tant que membre.

PLR – Pour les Renanais

- M. Yoann Sengstag occupera le siège laissé vacant à la suite de la démission de M. Florian Gruber, respectant ainsi la Convention de législation.
- M. Walter Siegrist remplacera Mme Dominique Perret que je tiens à remercier pour son travail au sein de cette Commission depuis des années.

○ Groupe de concertation politique sur le Plan directeur intercommunal de l'Ouest lausannois PDi

Les Verts

- M. Philippe Hertig occupera le siège vacant.

○ ARASOL - Association régionale pour l'action sociale Ouest lausannois

Parti socialiste de Renens

- M. Ali Korkmaz occupera le siège laissé vacant à la suite de la démission de Mme Arabella Droz.

○ Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire

Parti socialiste de Renens

- M. Michele Scala occupera le siège laissé vacant à la suite de la démission de Mme Arabella Droz.

○ Commission régionale et intercommunale CRI

Parti socialiste de Renens

- M. Jean-François Jeanrichard occupera le siège laissé vacant à la suite de la démission de Mme Arabella Droz, respectant ainsi la Convention de législature.

M. le Président ouvre la discussion. Celle-ci n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

11. Rapport de commission – Préavis intercommunal N° 22-2017 – Pour le financement de l'implantation et de l'exploitation d'une antenne de la Fondation Apollo dans le district de l'Ouest lausannois

M. le Président prie M. Richard Neal, Président-rapporteur de la Commission de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Richard Neal**, Président-rapporteur de la Commission

Le 3 octobre 2017, les commissaires de Renens se sont réunis avec les commissaires des autres communes du district de l'Ouest lausannois à la grande salle de Chisaz à Crissier.

Mme Anne Merminod, Municipale des services sociaux de la Commune de St Sulpice nous accueille et nous présente Mme Rachèle Féret, Directrice, et Monsieur Lionel Girardin, Président de la Fondation Apollo.

Mme Féret et M. Girardin nous présentent la Fondation Apollo et nous parlent de ses buts et ses méthodes de travail. A savoir: aide à la population dans la recherche d'un logement et aide au maintien dans le logement en cas de difficultés entre locataire et gérant.

La Fondation travaille de plusieurs manières :

- 1) *Les comptoirs du logement : Aide des personnes à constituer un dossier pour une gérance.*
- 2) *Reprise des baux au nom de la Fondation pour éviter une expulsion puis suivi des personnes pour les aider à s'en sortir et pouvoir reprendre le bail à leur nom.*
- 3) *Peut loger quelques personnes dans un de leurs propres appartements pour une durée maximum de une année avec un apport d'aide pour la réinsertion.*

Le financement de CHF 430'000.- annuel permettra de venir en aide à environ 150 personnes/familles en même temps. En effet, l'aide étant ponctuelle au fur et à mesure des nouvelles demandes, d'autres qui ont été suivis un temps peuvent redevenir autonomes, soit par une reprise du bail à leur nom, ou par l'obtention d'un nouveau logement.

L'installation initiale de l'antenne de la fondation est devisée à CHF 110'000.-. Les locaux de la fondation seront certainement dans la région de la Gare de Renens pour en faciliter l'accès avec les transports publics.

Après cette présentation en plénière, les commissaires de chaque commune se rendent dans des locaux séparés. Les commissaires de Renens sont rejoints par Mmes Karine Clerc, Municipale, et Aurélie Debluë de l'office du logement ainsi que par M. Georges Chevallaz, Chef de service du service Enfance – Cohésion sociale de Renens.

La grande question que se posent plusieurs commissaires est : Est-ce que l'enveloppe est suffisante, vu le nombre de demandes de la population renanaise ?

Mme Debluë pense que dans un premier temps, le travail de la Fondation Apollo sera un complément non négligeable pour le service du logement, qui pourra s'occuper des autres cas non compris dans les missions d'Apollo.

Mme Clerc nous dit que l'enveloppe demandée est pour une première période d'essai de trois ans et peut être par la suite augmentée ou diminuée en fonction des demandes concrètes que la Fondation recevra.

Le Président de la Commission informe les commissaires de la position de la Commission des Finances :

Ce préavis demande un financement pour l'implantation et l'exploitation d'une antenne de la Fondation Apollo pour le district de l'Ouest lausannois.

La répartition des coûts de fonctionnement est basée sur le nombre d'habitants par commune. Renens ayant une population de 20'323 habitants, le montant des coûts de fonctionnement se monte à CHF 55'913.69.

A ceci s'ajoute un montant unique de CHF 10'217.65 pour l'installation de l'antenne au prorata du nombre d'habitants également.

Renens étant membre de l'ARASOL, une diminution de CHF 20'802.97 sera accordée, avec l'aide du Canton sur le total des coûts de fonctionnement.

Ainsi une augmentation des charges d'exploitation sera porté aux comptes pour l'année 2018 de CHF 70'132.- et de CHF 59'914.- pour l'année 2019.

- *C'est à l'unanimité que la COFIN accepte les incidences financières de ce préavis.*

Après délibération, c'est à l'unanimité que la commission accepte les conclusions de ce préavis.

La Commission pose néanmoins un vœu. A savoir un suivi régulier par la Commission de Gestion de la situation des Renanais qui font appel à la Fondation Apollo afin de garantir que notre contribution soit suffisante et, le cas échéant, proposer au Conseil de l'augmenter si besoin en est.

M. le Président ouvre la discussion.

- **M. Jonas Kocher, Les Verts**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,
Chers Collègues,*

Les Verts de Renens se réjouissent de ce préavis. Enfin quelque chose pour les personnes en difficultés dans notre Ville.

La Fondation Apollo est une très bonne solution, elle a la structure nécessaire et possède un savoir-faire ainsi que des contacts tant dans le milieu économique que dans les gérances.

L'implantation d'une antenne dans l'Ouest lausannois sera ainsi un vrai plus pour notre population.

Les Verts de Renens vous encouragent à accepter ce préavis

Avant de clore la discussion et s'agissant du vœu, M. le Président cède la parole à la Municipalité.

- **Mme Karine Clerc, Conseillère municipale**

Mesdames et Messieurs,

Nous prenons bien évidemment le vœu en compte bien que celui-ci s'adresse principalement à la Commission de gestion. Nonobstant, le suivi de ce qui se passera dans le cadre de la Fondation Apollo sera assuré par la Conférence des Municipaux et des chefs de service des Affaires sociales. Il sera donc fait régulièrement et cela ne posera aucun problème de suivre les besoins et voir si la Fondation Apollo y répond de manière adéquate.

Renens est la seule commune qui propose d'augmenter en cas de besoin, bien évidemment que cela fera l'objet d'une nouvelle discussion au sein de la Conférence avec les communes concernées par ce préavis. Je ne peux donc que saluer ce vœu et dire que nous essayerons d'aller dans ce sens, mais que cela ne dépendra pas seulement de la Municipalité de Renens.

- **Mme Martha Bejarano, Fourmi rouge**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

Je suis personnellement très contente de la décision de la Municipalité de créer cette relation et ce partenariat avec la Fondation Apollo. C'est vrai que la question de la crise du logement dans l'Ouest lausannois et dans le Canton du Vaud est grave et profonde et qu'il faut trouver des solutions. Vu que notre Commune et l'Ouest lausannois n'ont pas la possibilité de créer un service à l'interne pour gérer la question de la crise du logement et du relogement, j'ai félicité la Municipalité de cette initiative, mais je me pose quand même quelques questions.

Nous comprenons bien que la Fondation Apollo va intervenir dans le cas où il y a un risque qu'un locataire se retrouve à la rue, soit parce qu'il a un problème dans le paiement du loyer ou un problème de comportement. C'est donc un rôle de prévention. Mais que se passe-t-il avec les personnes qui ont déjà perdu leur logement et qui se trouvent probablement dans des chambres d'hôtel ici à Renens? Je souhaiterais savoir combien de personnes sont dans ce cas aujourd'hui et savoir si la Fondation Apollo pourra intervenir également afin de soutenir ces personnes dans leur recherche d'une solution de relogement, un logement adapté et durable?

Je félicite encore une fois la Municipalité pour cette initiative et espère que cela va vraiment apporter une réponse concrète à cette crise du logement qui est très difficile et qui touche malheureusement une bonne partie de la population, surtout les ménages qui sont les plus fragilisés. Merci beaucoup.

Réponse de Mme Karine Clerc, Conseillère municipale

Merci pour cette question et ces remarques. Il faut quand même préciser que la Fondation Apollo propose une solution de logement durable pour des situations difficiles et précaires de personnes qui ont de la difficulté à se loger, ce n'est pas une solution pour répondre à une urgence immédiate dans le cadre d'une expulsion.

Dans le cadre d'une expulsion c'est la travailleuse sociale logement, rattachée à l'ARASOL, qui peut intervenir dans l'immédiat pour essayer de trouver une solution, pour essayer de négocier avec la gérance et essayer de maintenir la personne dans son logement; dans un certain nombre de cas, c'est possible. Vu avez dans le préavis des chiffres relatifs aux expulsions avérées et réalisées ainsi qu'aux expulsions annoncées pour lesquelles il a été possible d'agir. S'agissant du nombre de personnes qui sont logées à l'hôtel, je n'ai pas le chiffre, mais il me sera très facile de vous le fournir. Nous savons que ce sont des centaines de milliers de francs par année qui reposent sur l'aide sociale. Je le répète ce sont des situations qui sont dramatiques parce que non seulement les personnes sont mal logées, donc nous sommes dans la survie, mais ce n'est pas une situation permettant de s'insérer socialement. Etre logé à l'hôtel permet juste de ne pas avoir à dormir dehors, nous essayons donc de chercher des solutions.

La Fondation Apollo est une solution qui permet de limiter à long terme ce genre de cas, mais bien évidemment que dans le cas où une personne est, ou est, menacée de se trouver dans la rue, la Fondation Apollo ne pourra pas intervenir. Pour cela nous avons une travailleuse sociale du logement qui a tous les outils nécessaires pour le faire, sans compter le travail de large spectre que fait l'Office du logement qui travaille sur plusieurs aspects: avoir à disposition un certain nombre de logements, avoir de bonnes relations avec les gérances afin d'éviter, autant que possible, de mettre des gens à la rue. Nous savons tous que c'est un travail de longue haleine et je tâcherai de vous fournir ce chiffre rapidement. Merci.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et prie M. Richard Neal de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis intercommunal N° 22-2017 de la Municipalité du 28 août 2017,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ACCEPTÉ l'implantation et l'exploitation d'une antenne de la Fondation Apollo dans le district de l'Ouest lausannois pour un montant global de départ de CHF 430'000.-, dont la moitié est prise en charge par le Canton.

AUTORISE la Municipalité à signer le contrat de subventionnement entre la Fondation Apollo et les communes du district de l'Ouest lausannois.

ACCEPTÉ les charges de fonctionnement supplémentaires inhérentes au présent préavis pour le budget 2018, telles que décrites au chapitre 12 "Incidences financières et comptables pour la Commune de Renens".

PREND ACTE que soient portées aux budgets 2019 et suivants, les charges de fonctionnement supplémentaires inhérentes au présent préavis, telles que décrites au chapitre 12 "Incidences financières et comptables pour la Commune de Renens".

C'EST À LA MAJORITE (3 VOIX CONTRE ET 1 ABSTENTION) QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS INTERCOMMUNAL N° 22-2017 SONT ACCEPTÉES.

M. le Président remercie M. Richard Neal ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

12. Motions, postulats et interpellations

- **M. Stéphane Montabert, UDC**
Développement du postulat intitulé «Pour une politique de la fibre»

La recevabilité de ce droit d'initiative a été étudiée par le Bureau du Conseil lors de sa séance du 31 octobre 2017 et a été déclaré "recevable".

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Les besoins en réseau informatique de la population augmentent sans cesse. Cela vaut aussi pour les habitants de Renens. À la simple consultation de sites en ligne, se superposent des besoins que nous ne soupçonnions même pas il y a quelques années - la multiplication des tablettes domestiques, la télévision haute définition, l'offre numérique en streaming, et demain les objets connectés, la généralisation du télétravail, et sans doute mille autres choses que nous ne pouvons que deviner, mais qui auront besoin d'accéder au réseau.

Le défi de planification est donc grand, mais nécessaire. Le télé-réseau renanais est vieillissant et les lignes téléphoniques à fil de cuivre atteignent peu à peu leurs limites physiques. La solution est donc d'installer progressivement la fibre optique sur tous les segments possibles, profitant des fouilles actuellement en cours pour rénover l'éclairage public, les réseaux de collecte des eaux usées et pourquoi pas, même les travaux du Tram.

L'idée de ce postulat est de demander à la Municipalité de définir une stratégie pour généraliser au plus tôt l'emploi de la fibre optique, et à travers lui, l'accès au Très Haut Débit pour le plus grand nombre de Renanais.

Notre Commune dispose de plusieurs atouts pour cette évolution, comme de nombreux travaux routiers en cours ou planifiés, et une superficie raisonnablement restreinte de son territoire. Mais c'est aussi une opportunité pour l'attractivité économique de Renens et sa réputation. Je pense par exemple aux pôles de start-up comme les Ateliers de la Ville de Renens ou d'autres lieux qui émergent et émergeront sans doute à travers l'évolution des plans de quartier; et je pense aussi, enfin, à l'intérêt économique d'une telle politique par rapport à des prestataires dans lesquels la Commune a un intérêt et qui pourraient

directement utiliser ce réseau pour renforcer leur argument commercial, comme TVT Services.

D'autres communes de Suisse disposent déjà du Très Haut Débit et de la généralisation de la fibre optique. Renens n'a aucun intérêt à être à la traîne sur ce dossier, et je vous demande donc d'appuyer directement le transfert de ce Postulat à la Municipalité.

M. le Président ouvre la discussion.

- **M. Eugène Roscigno, PSR**

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

J'ai bien entendu la demande de M. Stéphane Montabert, c'est intéressant, c'est à discuter. Toutefois, je pense qu'avant le renvoi de ce postulat à la Municipalité il y a peut-être certaines réflexions qu'une commission devrait avoir, comme qu'est-ce que le SIE, qui fait partie de la vie locale depuis des années, pourrait faire par rapport à cela? Il y a beaucoup de questions qui se posent et je pense que le Conseil devrait s'imprégner du sujet avant le transfert à la Municipalité. Je demande donc le renvoi de ce postulat à une Commission.

- **M. Nicolas Freymond, Fourmi rouge**

*Monsieur le Président,
Chers Collègues,*

Est-ce vraiment nécessaire de nommer une Commission pour étudier cette question?

Je salue déjà qu'un élu UDC demande de la planification de la part de la Commune, j'aime toujours lorsque quelqu'un qui prône le libre marché, la plupart du temps, se convertit à mes vues. En effet, la planification est là pour pallier les carences du libre marché. Vu avez raison M. Stéphane Montabert, nous vous accueillerons d'ici quelques années à bras ouvert dans notre groupe.

D'ici là, je trouve complètement absurde la demande d'une commission et espère, M. le Président, que vous ne mettez pas tout-de-suite au vote la proposition de M. Eugène Roscigno, car j'aimerais entendre au préalable la Municipalité. En effet, j'estime, à titre personnel, que ce n'est pas du tout nécessaire vu que nous n'allons pas nous substituer à une initiative privée parce que le droit ne nous permet pas de le faire.

- **M. Jonas Kocher, Les Verts**

Je vais rejoindre l'avis de mon collègue Fourmi rouge. Effectivement, avoir l'avis de la Municipalité sur ce sujet avant le vote au sujet de la création d'une Commission sera beaucoup plus intéressant et si je ne m'abuse je crois que TVT est tout-à-fait performant sur le réseau renanais. Merci.

○ **M. Jean-François Clément, Syndic**

Mesdames et Messieurs,

Je vais prendre la parole avec deux "casquettes", celle de Syndic et celle de Président du Conseil d'administration de TvT Services.

TvT Services est une société qui a une antenne à Renens et compte une quinzaine de collaborateurs. Nous venons de fêter le cinquantième anniversaire de l'activité du télé-réseau. A cette occasion, nous avons édité une brochure dans laquelle il vous est expliqué qu'à ces débuts la société était une Entente pionnière entre quatre communes, qui, au fil du temps, s'est transformée. Depuis lors, TvT Services SA, créée 1999, a empoigné la transformation de son réseau. Aujourd'hui nous avons ce câblo-opérateur qui a, sur la Ville de Renens, déjà installé plus de 220 km de câbles optiques. Celui-ci n'est pas du tout obsolète, c'est un réseau qui est performant, un des meilleurs réseaux par rapport aux villes. La pratique actuelle réside dans le fait que toutes les fibres optiques ont été installées jusqu'au dernier amplificateur, soit jusque dans chaque quartier, mais que les derniers mètres sont faits à l'aide d'un câble coaxial. Les experts s'accordent à dire que pour une clientèle privée, telle la majorité d'entre nous, c'est à la fois un système extrêmement performant et tout aussi efficace que la fibre optique. Il n'y a d'ailleurs aucune prestation supplémentaire que TvT pourrait offrir si elle était dotée de la fibre. De ce fait il n'y a aucune recette supplémentaire que TvT pourrait générer, alors qu'elle devrait amortir les surcoûts importants que la construction d'un tel réseau, jusque dans chaque appartement, générerait.

Le réseau existe, toutefois ce n'est pas la Ville de Renens qui le pilote, mais bien TvT Services. Nonobstant, deux représentants de la Municipalité siègent au Conseil d'administration, M. Didier Divorne et moi-même. La Ville de Renens est un actionnaire important, tout comme les communes de Crissier, Ecublens et Chavannes avec lesquelles nous travaillons de manière concertée. La dernière journée "au vert" du Conseil d'administration, à laquelle nous avons participé, a porté sur le thème de la stratégie à long terme de la Société afin de rester un câblo-opérateur accessible pour toute personne habitant ce district et pour mettre à disposition de certaines sociétés, qui elles le requiert, la fibre jusque dans leurs équipements.

J'aimerais donc faire taire ou annuler des propos qui sont de dire que nous sommes en retard. Nous ne sommes pas en retard, nous avons un très bon système multimédia, particulièrement performant, et nous avons aussi mis au budget à long terme les millions nécessaires qui nous permettront d'aller au-delà du dernier amplificateur. Aujourd'hui cela n'est pas nécessaire, vous n'aurez pas une meilleure prestation si à votre domicile, pour votre usage personnel, vous avez une fibre versus un câble coaxial. Par contre, ce sont des enjeux importants en termes de financement.

Par l'intermédiaire du câble coaxial, lequel permet d'ailleurs les mêmes vitesses internet que sur la fibre optique en voie descendante les clients peuvent directement connecter leur téléviseur sur la prise TV, sans devoir encore passer par un boîtier intermédiaire nécessitant une alimentation électrique

Dire aussi que nous sommes une petite société dans le monde des câblo-opérateurs qui comprend des géants, avec d'autres ressources, d'autres moyens, tels que Swisscom.

Si vous prenez la peine de lire les comptes des comptes communaux, vous allez voir que TvT Services dégage également un certain dividende pour Renens, oscillant, de mémoire, entre

CHF 250'000.- et CHF 300'000.- par année. Cette société qui investit pour sa fibre est aussi capable d'amener un bénéfice aux collectivités publiques, puisque possédée par elles.

Je comprends la préoccupation de M. Stéphane Montabert, mais développer encore le réseau est une préoccupation permanente de TvT Services. Si vous prenez le temps de relire la brochure que nous avons éditée à l'occasion du 50ème anniversaire, ces éléments sont pleinement inscrits.

En outre, je me propose de rapporter la préoccupation du Conseil communal à la société TvT Services afin que nous continuions à offrir les meilleures prestations auprès de la population et pour que nous puissions rester aussi dans un modèle concurrentiel. Le jour où il ne restera plus qu'un seul câblo-opérateur nous perdrons cet élément essentiel qui est la concurrence. A noter également que cette société, dont une antenne est à la rue Neuve, emploie une quinzaine de collaborateurs de la région.

Aujourd'hui la fibre jusque dans son appartement n'est pas requise pour avoir les prestations actuelles, mais notre volonté reste bien sûr d'apporter les meilleures prestations.

La discussion n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et s'enquiert de savoir si le dixième des membres présents soutient la proposition de M. Eugène Roscigno, à savoir, l'envoi du postulat à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité, en rappelant que, selon l'art. 56 du règlement de notre Conseil, il suffit qu'un dixième des membres le demande.

Le dixième des membres étant atteint, ce postulat sera donc envoyé à une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité. Cette commission sera formée des conseillères et conseillers suivants:

Fourmi rouge: Mme Marie Schneider
M. Reza Safai

UDC: M. Alain De Col

Les Verts: M. Jonas Kocher

Parti socialiste: M. François Delaquis
M. Oumar Niang

PLR: M. Jean-Marc Dupuis
M. Pascal Golay

Pour rappel, c'est le premier nommé, en l'occurrence Mme Marie Schneider, qui est chargée de convoquer les membres de cette commission. La commission choisira elle-même le nom de sa ou de son président-e lors de sa première séance.

- **M. François Delaquis, PSR**

Interpellation intitulée "La porte est-elle ouverte à toute sorte de dérogation au nom de la densification du territoire, règles et pratiques de la Municipalité à travers le projet de la Rue de Lausanne 62?"

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

La mise à l'enquête publique actuelle, concernant le projet de construction d'un bâtiment administratif de 12 étages + 2 rez (51 m) avec parking enterré à la Rue de Lausanne 62, interroge et pose plusieurs questions liées à la transparence de tels projets et la manière dont la Municipalité interprète notre règlement de 1947 sur le plan d'extension et police des constructions et sauvegarde l'intérêt général.

Pendant la période d'attente d'un nouveau plan directeur intercommunal et de nouveaux règlements d'extension mis à jour, n'y-a-t-il pas un risque de voir fleurir de nombreux projets qui ne correspondent pas au futur cadre réglementaire et auxquels la population aura été associée démocratiquement.

Compte tenu de ce qui précède, je dépose l'interpellation suivante :

- *Compte tenu de la hauteur du bâtiment, de son impact sur le quartier, que ce projet se trouve également en bordure d'un quartier d'habitation: Pour quelle raison la Municipalité n'a-t-elle pas demandé la pose de gabarit comme le lui permet l'article 112 du Règlement communal sur le plan d'extension et la police des constructions?*
- *Quelles sont les conditions fixées par la Municipalité pour qu'elle exige la pose de gabarit lors d'une mise à l'enquête publique?*
- *L'article 102 du plan d'extension prévoit, qu'en cas de dérogations exceptionnelles au dit règlement, la Municipalité peut demander au propriétaire, en contrepartie, des compensations comme: une composition architecturale, une réduction de hauteur ou toute autre compensation d'intérêt général. Au vu des dérogations exceptionnelles qui sont nécessaires pour ce projet, la Municipalité a-t-elle demandé des compensations et si oui, lesquelles? Quelle est sa pratique en la matière?*
- *Les entreprises, qui occuperont ces locaux, auront-elles leur siège fiscal à Renens? La Municipalité envisage-t-elle de négocier ce genre de contrepartie à titre de compensation en faveur de l'intérêt général ainsi que pour les inconvénients occasionnés au voisinage?*
- *L'article 12 du Plan partiel d'extension du 20 janvier 1970 demande que 10 % au moins de la surface de la parcelle soit mise en verdure et que la Municipalité peut fixer le genre d'aménagement et les essences à utiliser. Dans ce projet, vu l'étroitesse de la parcelle comment a été calculé ce 10 % de verdure et quel type d'aménagement et d'essences la Municipalité a-t-elle exigé?*
- *Ce bâtiment et notamment sa terrasse jouxtera la ligne de tram, aucun aménagement extérieur n'est a priori prévu pour sécuriser la zone d'accès à l'immeuble de celle des voies de circulation du tram. Qu'en est-il? Cela signifie-t-il que ces aménagements seront à la charge de la collectivité?*
- *Le plan partiel d'extension Closel - Perrelet prévoit que cette zone est réservée aux établissements qui utilisent un raccordement ferroviaire. Le plan lié à la mise*

à l'enquête prévoit que la voie industrielle derrière le bâtiment est à démolir. La Municipalité et les entreprises voisines ont-elles donné leur accord? La Commune de Renens devra-t-elle participer financièrement au démantèlement de cette voie ferrée?

- Le projet prévoit 2 étages de parkings pour les voitures. Combien de places de travail sont-elles prévues dans cet immeuble? Avec la circulation induite dans la zone par ce nouvel établissement, des aménagements routiers seront-ils nécessaires à l'intersection rue du Closel-Rue du Léman ainsi qu'aux carrefours en amont et en aval de la Rue du Léman? Si oui, quels sont-ils?

Je remercie d'ores et déjà de la Municipalité de l'intérêt porté à cette interpellation et vous remercie de votre attention.

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Je vous remercie, M. François Delaquis. La liste de vos questions étant importante, je vous propose que nous vous répondions par écrit pour la prochaine séance du Conseil communal.

Accueillir de nouveaux habitants et de l'emploi dans notre Ville est un projet qui est inscrit dans le programme de législature qui vous a été proposé et nous vous l'expliquerons par écrit. Merci.

- **M. Jeton Hoxha, PSR**

Interpellation relative aux difficultés rencontrées par des habitants de Renens dont les baux ont été ou sont en passe d'être résiliés

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,

Nous, conseillers communaux de diverses formations politiques, attentifs aux difficultés rencontrées par des habitants de Renens dont les baux ont été, ou sont en passe d'être résiliés, avons décidé de leur apporter notre soutien en publiant, sous forme d'interpellation, les demandes que ces derniers expriment dans le courrier dûment signé qui suit:

Je cite: Nous, soussigné-e-s, locataires des N° 1 et 3 du Chemin des Corbettes, de même que des N° 5, 7 et 9, diversement, mais également concerné-e-s, tenons, par la présente, à exprimer notre mécontentement et notre opposition aux inacceptables résiliations et tentatives de résiliations de baux qui nous sont signifiées.

En effet, les appartements que nous occupons, et qui sont des logements subventionnés, hébergent exclusivement des familles ouvrières dont les revenus sont, par définition, et compte tenu de la conjoncture, modestes et souvent variables.

Or, il se trouve qu'avec une application par trop rigide et non concertée avec les locataires des conditions-cadres et des barèmes de référence, de nombreuses familles, mises en demeure de quitter leur logement sur la base d'une variation relative et momentanément favorable de leurs revenus, se retrouvent dans l'angoissante situation de devoir retrouver des logements dont les prix de location sont souvent largement inabordables sur un marché de la location saturé.

Ainsi, nous affirmons que les barèmes qui tiennent lieu de référence pour justifier la résiliation de nos baux ne constituent plus une base d'évaluation socialement réaliste, rationnelle et raisonnable, d'autant que si l'on prend en compte l'augmentation linéaire des primes de l'assurance-maladie, le renchérissement et un marché du travail toujours plus flexible et tendu, on se rend vite compte que tous ces facteurs ont un impact particulièrement négatif sur les revenus et les conditions de vie des familles ouvrières (dont nous sommes).

C'est pourquoi nous demandons aux Autorités de Renens, au Service social de Renens, de même qu'à la Société Coopérative d'Habitation de Renens, d'agir avec circonspection et modération dans la mise en application de règlements qu'il convient de toute urgence, sauf à vouloir produire des drames sociaux, de réactualiser.

Enfin, nous demandons que soit envisagée la possibilité, après examen de leurs situations respectives au cas par cas, que certaines familles désormais en grandes difficultés puissent réintégrer les appartements qu'elles ont été contraintes de quitter.

Réponse de M. Didier Divorne, Conseiller communal

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Je vous remercie pour votre interpellation à laquelle je vous répondrai par écrit. Toutefois, juste dire qu'effectivement ce sont des contrats entre les locataires et la SCHR mais que les dénonciations sont faites par le Canton, qui est l'organe de surveillance. Ce n'est pas la Municipalité ou la SCHR qui prennent les décisions, mais bien une autorité cantonale.

Nous regarderons également de notre côté comment nous pouvons aussi porter ce message en direction du Canton pour lui faire part des problèmes qui surviennent lorsque les revenus de tous les occupants d'un même appartement dépassent les barèmes et que cela entraîne une expulsion. Nous attirerons également leur attention aux problèmes que cela pose à la Commune quant au relogement et à la prise en charge de ces personnes. Merci beaucoup.

○ M. Jean-Marc Dupuis, PLR

Monsieur le Président,

J'interviens ici au titre de Vice-Président de la Société Coopérative d'Habitation de Renens (SCHR).

Je partage complètement votre préoccupation, simplement comme l'a très bien expliqué M. le Municipal, c'est le Canton qui décide. Il est vrai que la SCHR est propriétaire de ces appartements qui sont subventionnés à part égal par le Canton et la Commune, toutefois la délégation et le pouvoir sont au Canton, qui en fonction des barèmes donne ou non son aval. C'est le système qui est comme cela; lorsque le revenu total de tous les membres d'un foyer dépasse une certaine base, un avis d'expulsion est envoyé. Toutefois, cela ne se fait pas du jour au lendemain, il y a au préalable des avertissements. Par exemple, si le chiffre de base est de CHF 80'000.- et que le revenu unifié dans un logement est de CHF 82'000.- ou CHF 83'000.-, un avertissement, et non avis d'expulsion, est envoyé. La procédure d'expulsion se met en route lorsque le revenu total dépasse de 20%. A noter qu'il y a également d'autres contraintes par rapport à l'utilisation. Je sais que le système est difficile, car lorsque les enfants entrent en apprentissage leur revenu est compris dans le revenu global du ménage. Mais c'est le Canton qui prend la décision et nous, nous devons l'exécuter. Maintenant si nous

ne voulons pas que cela soit le fait du Canton, il faut que la Municipalité prenne la délégation de pouvoir.

En tant que coopérateur, nous sommes navrés de cela. Il est bien d'avoir du subventionnement, simplement le subventionnement, dans la loi actuelle, est lié à un lieu. De plus, je tiens à préciser que la SCHR, chaque fois qu'elle le peut, fait des propositions aux locataires pour lesquels elle a reçu une notification, ces derniers passent en priorité si nous avons des logements disponibles. Pour toutes les personnes concernées du chemin des Corbettes, nous avons fait, dans la mesure du possible, des propositions de relogement.

Je souhaitais donc compléter les dires de M. le Municipal. Merci.

○ **M. Ali Korkmaz, PSR**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chères et Chers Collègues,*

Je m'adresse à vous ce soir en tant que locataire du chemin des Corbettes et je fais également partie depuis 25 ans de la Société Coopérative d'Habitation de Renens.

Je ne suis pas d'accord lorsque M. Jean-Marc Dupuis dit que des propositions ont été faites, il y a ici dans le public des victimes, des familles qui habitent le chemin des Corbettes et qui nous écoutent. Membres de la SCHR, vous n'avez même pas pris la peine de leur demander d'habiter dans un autre quartier avec des immeubles appartenant à la SCHR, tels au chemin des Biondes, au chemin d'Arzillier, aux Pépinières, sur l'avenue du 1^{er}-Mai. Vous n'avez aucune fois demandé.

M. le Municipal Didier Divorne, je ne suis pas d'accord avec vous lorsque vous dites de concert avec M. Jean-Marc Dupuis que c'est le Canton qui décide. Ce n'est pas vrai, j'étais aussi dans le Comité et Président de la Commission de gestion de la SCHR et je sais plus ou moins comment cela se passe.

Il y a un président du Comité de la SCHR qui signe, j'ai des lettres ici que des locataires ont reçues à la veille de Noël. Le 22-23 décembre, on a envoyé aux gens: on va vous foutre dehors, c'est quoi? J'ai vu des voisins pleurer, ils ont passé leur Noël dans le deuil. Trouvez-vous cela normal? Après vous venez ici dire que c'est de la prérogative du Canton, ce n'est pas vrai du tout, c'est le Président et le Secrétaire de la SCHR qui signent, ensuite de quoi le Comité fait son devoir.

Et lorsque nous parlons de revenu des ménages, évidemment vous l'avez dit, M. Jean-Marc Dupuis, le revenu du ménage. Un apprenti gagne pendant une année ou deux un peu de sous et ensuite à la fin de son apprentissage, il déménage. C'est donc une situation provisoire le 20% que vous mentionnez.

Et puis il n'y a que 120 appartements au chemin des Biondes, dans lequel j'ai habité pendant 20 ans, et seulement deux immeubles au chemin des Corbettes qui sont sous contrôle du Canton pendant encore quelques années, puis les contrôles seront terminés, comme les autres immeubles, vous le savez très bien, M. le Vice-président de la SCHR. Il ne faut quand même pas dire n'importe quoi ici, s'il vous plaît. Alors ces familles qui peut-être gagnent quelques centaines de francs ne méritent pas de passer par un drame social, ils ne méritent

pas de passer par un deuil, parce que vous les foutez dehors comme cela, n'importe comment, s'il vous plaît. Merci pour l'écoute.

○ **M. Jean-Marc Dupuis, PLR**

Je crois qu'il faut que nous nous revoyions et que je vous explique encore une fois comment cela se passe et pas que nous discutons ici M. Korkmaz, parce que vous en faites une situation personnelle.

Il s'agit de distinguer ce qui est subventionné et ce qui ne l'est pas dans le cadre de la SCHR. Le chemin des Corbettes est subventionné, le reste c'est du marché libre. Effectivement il y a un comité d'attribution, il y a des critères d'attribution en fonction du sociétaire, de l'ancienneté des demandes, etc... il y a aussi un travail qui se fait avec la Commune. Nous avons 380 objets et non 2000 et qu'il y a beaucoup de demandes.

Maintenant, pour le fait des logements subventionnés, j'insiste à répéter et à corroborer les propos de M. le Municipal: c'est le Canton qui décide. De même que vous savez très bien que des offres ont été faites et que certaines de celles-ci ont été refusées. Vous le savez très bien, donc il ne faut pas non plus venir ici pour dire le contraire. Nous, nous sommes tout aussi malheureux.

En plus de cela, je précise que lorsque le revenu dépasse de 20%, nous nous retrouvons en audition de conciliation devant Mme la Préfète qui donne encore une année, en général, afin que les gens puissent se retourner. Alors, je crois qu'il ne faut pas non plus raconter n'importe quoi. Je peux vous dire que lorsque ces situations se présentent que ce n'est pas de gaieté de cœur que nous allons devant Mme la Préfète, mais nous suivons ce que l'Office du logement cantonal nous dit de faire.

○ **M. Ali Korkmaz, PSR**

Juste pour dire évidemment qu'il m'a été proposé d'aller dans un autre appartement, mais nous vous avons bien expliqué à vous ainsi qu'à M. Daniel Rohrbach, Président de la SCHR, en séance de conciliation, pourquoi cela n'était pas possible. Un déménagement doit être naturel et non forcé, comme vous le faite ces deux dernières années, s'il vous plaît. Et il y a d'autres familles qui n'ont pas eu de propositions de déménagement dans d'autres immeubles.

La discussion n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

13. Questions, propositions individuelles et divers

● **M. Nicolas Freymond, Fourmi rouge**

Question relative au ravitaillement lors de la course pédestre "1020 Run"

*Monsieur le Président,
Cher-e-s collègues,*

Je me réjouis du succès rencontré par la course pédestre, baptisée «1020 Run», organisée par la Municipalité. Je saisis l'occasion qui m'est donnée pour remercier cette dernière ainsi que

les services communaux concernés. Cela dit, j'avoue avoir été très surpris de voir le stand de ravitaillement, sis à Renens-Village, arborer les couleurs d'un parti politique représenté au sein de notre Conseil. Et puis, après un temps de réflexion, j'ai été contraint d'admettre l'évidence: il n'y a pas que la Fourmi Rouge qui aime les événements populaires! Mais alors, il faut que tous les groupes et toutes les personnes qui souhaitent s'engager en faveur de ces événements puissent le faire.

Aussi, je pose à la Municipalité la question suivante: quelles démarches faut-il entreprendre pour tenir un stand (de ravitaillement ou à d'autres fins) lors de l'édition 2018 de la course?

Afin de ne pas monopoliser la parole, je remercie par avance la Municipalité de sa réponse.

Réponse de Mme Myriam Romano-Malagrifa, Conseillère municipale

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Très brièvement, ce stand de ravitaillement est un stand tout-à-fait inofficiel qui se tient sur le parking privé de mon collègue Olivier Golaz, il a donc tout-à-fait l'autorisation de le faire. Donc, si sur le parcours de la course pédestre l'un ou l'autre groupe politique avez du terrain à disposition pour installer un stand de ravitaillement, vous pouvez clairement le faire.

Je sais que ce stand de ravitaillement est tenu pour le PLR depuis fort longtemps et qu'il est souvent apprécié par les coureurs qui arrivent en haut de St-Georges et nous ne pouvons pas les blâmer d'aimer cet endroit.

Alors, avis aux amateurs, si vous trouvez un bout de terrain et bien faites-le. En tout cas, sachez que c'est tout-à-fait inofficiel.

○ Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge

Bonsoir Mesdames, Messieurs,

Alors moi je suis contente de la réponse de Mme Myriam Romano-Malagrifa, parce qu'elle nous dit que si nous avons tous un petit terrain... mais moi, j'ai toute la Ville à moi, j'ai l'impression. Je paye des impôts afin que les trottoirs soient entretenus, je paye des impôts pour la route, je crois que c'est propriété publique, je fais partie du public, donc nous pourrions nous installer où nous voulons dorénavant. Merci.

● M. Johnson Bastidas, Fourmi rouge Intervention relative au Sleep-In de Renens

*Monsieur le Président,
Bonsoir à tous,*

J'aimerais attirer l'attention du Conseil communal sur le fait que chaque nuit, ici dans notre Commune, des gens dorment dans la rue. Chaque nuit, le lieu d'hébergement d'urgence le Sleep-In à Renens doit refuser entre 40 et 80 personnes. Ce sont des Suisses, quelques fois des étrangers, quelques fois des Roms ou des migrants, des Africains et même des personnes avec des permis qui ont eu des problèmes de logement, comme celles dont nous venons de parler au chemin des Corbettes.

A deux heures du matin, il y a toujours la police qui arrive et qui fait des perquisitions par rapport au sac de couchage qui servent à ces personnes à supporter le froid. Avec ces bavures policières, vous savez qu'il y a eu une mauvaise nouvelle il y a deux semaines: un jeune homme africain est mort dans une cellule de police. Toutes ces bavures policières se passent ici dans notre Commune et je souhaiterais demander au Conseil communal de constituer une commission qui puisse aller sur place afin de constater tout ce qui se passe au Sleep-In. Merci de votre attention.

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Mesdames et Messieurs,

En dehors de la création d'une commission sur laquelle je ne me prononcerai pas, je souhaiterais qu'il n'y ait pas d'amalgame entre le décès qui a eu lieu à la gendarmerie et l'activité du Sleep-In. C'est un raccourci qui pourrait laisser penser que nos services travaillent mal.

La problématique est énorme, nous la connaissons, elle est majeure. Plusieurs services sont associés à cette problématique. Mme Karine Clerc pour la cohésion sociale, M. Olivier Golaz pour la sécurité publique ainsi que M. Didier Divorne pour le logement et tous ensembles, nous rencontrons régulièrement nos homologues lausannois afin de trouver des solutions qui soient pertinentes. Pour nous articuler et proposer les meilleures alternatives afin que la gestion du Sleep-In soit respectueuse du lieu et soucieuse des personnes qui passent dans la région pour se rendre au TKM par exemple et qui sont interpellés par un certain nombre d'événements. Quand bien même cela reste un problème délicat, difficile à gérer.

Mais je voulais surtout éviter qu'un amalgame soit fait entre le drame de la Blécherette et le Sleep-In qui sont deux situations totalement différentes. Je ne sais pas ce qu'il s'est passé à la Blécherette et c'est un drame que je regrette, mais surtout ne dites pas que c'est parce qu'il y a quelques contrôles policiers de PolOuest que ce drame est arrivé à la Blécherette. Je pense qu'il faut séparer les deux choses. Par contre, oui c'est un vrai problème, oui, nous devons encore améliorer nos prestations, mais nous y travaillons, et ceci dans le respect des personnes, des structures et de différents organismes qui sont les nôtres.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Question relative au non-recours appliqué au subventionnement individuel des études musicales par la Commune

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Chers Collègues,

Lors de notre précédente séance du Conseil Communal, nous avons tous ensemble évoqué le non-recours, c'est-à-dire la non-sollicitation par des individus d'aides auxquelles ils ont légalement droit. Ce non-recours est lié à des questions d'image de soi et de connaissance des prestations, mais aussi à la complexité administrative.

Prenant pour exemple la complexité du subventionnement individuel des études musicales par la Commune, la Municipale concernée, Mme Myriam Romano-Malagrifa, se dédouana en expliquant que le règlement avait été adopté par le Conseil Communal. Ce n'est pas tout à

fait vrai, car les modalités précises ouvrant cette subvention, comme les pièces justificatives à fournir, furent bel et bien décidées par le Service Culture - Jeunesse - Affaires scolaires - Sport de la Municipalité, et changèrent d'ailleurs d'une année à l'autre.

Mais, pour entrer dans le vif du sujet, Mme Romano conclut son intervention par les propos suivants, je cite: "Je crois que les personnes qui reçoivent ces subventions pour leurs enfants sont satisfaites. Les demandes sont là et nous y répondons."

Nous touchons ici à la difficulté de saisir le concept de non-recours. L'important n'est pas de verser dans l'autosatisfaction quelconque, mais de comprendre combien de personnes ne se servent PAS d'une prestation donnée alors qu'elles le pourraient, et d'améliorer les choses. Partir du principe que des personnes sont satisfaites pour conclure qu'elles le sont toutes revient à faire fausse route.

Aussi, je crois que nous devrions continuer sur ce modeste exemple pour voir où il nous mène.

Je demande donc à la Municipalité d'établir des chiffres précis sur le non-recours appliqué au subventionnement individuel des études musicales par la Commune. Cela peut se faire très simplement. Par exemple, l'Administration pourrait contacter les établissements musicaux de la région éligible pour une telle subvention, et s'enquérir auprès de chacun d'eux du nombre de familles domiciliées à Renens utilisant leurs services. En rapportant au nombre de familles au bénéfice du subventionnement individuel des études musicales enregistrées par l'Administration, nous pourrions avoir un taux précis du non-recours pour cette prestation. Je ne doute pas que d'autres méthodes soient envisageables, l'essentiel étant d'obtenir des chiffres précis et indiscutables.

Ce qu'il faudra faire après dépend évidemment des résultats. Peut-être seront-ils excellents, et je serai le premier à m'en réjouir; mais il faut les mesurer pour le savoir.

Je vous remercie.

Réponse de Mme Myriam Romano-Malagrifa, Conseillère municipale

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

L'exemple que vous apportez est très bon, M. Stéphane Montabert, celui de la subvention pour le soutien individuel lié au soutien à l'école de musique. Il faut savoir que ce sont les écoles de musique elles-mêmes qui parlent à leurs élèves de la possibilité d'avoir un subventionnement individuel. Quant au nombre de documents qui sont demandés, c'est juste pour être sûr, que les personnes qui demandent ces subventions ont effectivement des difficultés à payer le montant de l'écolage. Je pense que vous et votre parti êtes les premiers à dire quand il y a des fraudes et je pense que nous, Service, sommes à même de pouvoir déterminer si les personnes y ont droit ou non, sur la base de règlements qui sont connus.

Le règlement relatif à ces subventions a été voté ici, une Commission s'était réunie et je vous rappelle que cette Commission avait même déplafonné le montant de manière à ce que des familles de la classe moyenne puissent également bénéficier de ces subventions individuelles. Je pense que le travail effectué, et par la Ville et dans mon Service, est un travail qui se fait dans la précision. Je vais toutefois reprendre vos questions et nous vous répondrons par écrit pour la prochaine séance du Conseil communal.

Réponse de Mme Karine Clerc, Conseillère municipale

Monsieur le Président,

J'éprouve le besoin d'apporter une petite précision. La question du non-recours aux prestations de l'aide sociale est une étude réalisée par M. Jean-Pierre Tabin et Mme Frédérique Leresche et présentée devant le Conseil intercommunal de l'ARASOL il y a environ deux mois. Cette étude fait état de la problématique des personnes qui ont droit de toucher des assurances sociales, qui peut être un subside à l'assurance-maladie, un revenu d'insertion ou des prestations complémentaires et qui, pour des raisons de non-accès à l'information de honte ou de volonté personnelle, ne font appel à ces prestations auxquelles elles ont droit. Les personnes qui ne font pas appel à ces prestations marchent sur un fil extrêmement ténu qui pourrait les amener à tomber dans une précarité grave ou qui les amènent à vivre durablement dans une précarité, juste à la limite de ce qui est supportable. C'est une vraie problématique, y compris pour le SPAS qui est en conscient et qui ne sait pas comment atteindre ces personnes. C'est également une problématique qui pourrait amener les proches à se retrouver durablement chargés par cette situation.

Je tiens à préciser que le non-recours aux prestations de l'aide sociale n'est pas du tout le même sujet que le non-recours à des subventions culturelles, même si je ne remets pas du tout en question le droit à ces subventions, mais je tiens à ce que les thématiques, soient distinguées et je vous remercie pour votre attention.

- **M. Walter Siegrist, PLR**
Remarques relatives au 23^{ème} Vide-Grenier de Renens

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Cette manifestation qui jouit d'un franc succès est très sympathique et conviviale.

Quelle ne fut pas ma surprise de constater que la petite buvette traditionnelle n'était pas tenue par des employés du service, mais par une association.

Dans les faits, il y avait près de 12 personnes qui s'activaient à la buvette, mais une attente interminable tout comme de nombreux petits problèmes.

Fraîcheur des boissons, ce n'est pas en branchant un frigo en marche à 8h00 que les boissons seront fraîches à 10h00, surtout s'il est utilisé à la fois pour des boissons que pour de la nourriture. Le mieux serait d'avoir deux frigos.

Musique, cette association passait de la musique aux intonations religieuses et sur un volume sonore trop élevé. Les exposants placés près de la buvette en ont ainsi eu plein les oreilles tout comme les clients. Le vide-grenier n'est pas l'endroit où passer de la musique et encore moins lorsqu'il s'agit de musique religieuse.

Verres consignés, personne ne savait qu'il fallait encaisser une consigne afin de garantir le retour des verres, c'est moi qui ai dû leur dire.

Tables à l'extérieur, bien qu'il ait fait très beau ce jour-là, les tables et bancs étaient abondamment couverts de rosée, ce n'est que suite à mon intervention, que l'association a passé une patte afin d'éliminer cette rosée et permettre aux clients de s'asseoir.

Gril, manifestement cette association n'avait pas de notions sur la tenue d'une buvette, en effet, dans un premier temps, le gril était placé du côté du public, un enfant aurait pu se brûler. Là aussi, j'ai dû intervenir afin qu'ils tournent le gril dans l'autre sens.

En résumé, le mécontentement était général, l'association n'était pas organisée, certains clients sont même partis au vu de l'attente et des désagréments constatés. La buvette de ce vide-grenier avait perdu son aspect convivial.

Conclusion, confier la buvette du vide-grenier à une association n'est peut-être pas une mauvaise chose, mais il faut s'assurer que ces personnes connaissent un minimum des rudiments pour la tenue d'une buvette, il en va de la satisfaction et de la sécurité du public et des clients.

Alors la prochaine fois, Mme Zurcher, appliquer les principes connus de nombreux militaires, commander, contrôler et corriger si nécessaire.

Merci d'en prendre bonne note.

Réponse de Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Conseillère municipale

Monsieur le Président,

Merci M. Walter Siegrist pour votre intervention qui me permet de communiquer à tout le Conseil communal une nouveauté que nous avons effectivement introduite dans la gestion du vide-grenier du Censuy. Depuis le dernier vide-grenier, nous avons décidé de confier la buvette d'un vide-grenier sur deux à une association renanaise pour différentes raisons. Premièrement, parce que cela permet de les faire connaître, de les rendre visibles auprès de la population, ce qui est une bonne chose. Deuxièmement, parce que cela leur permet de renflouer leur caisse afin de mener leurs activités et troisièmement, ce qui n'est pas non plus négligeable, de délester nos collaborateurs qui ont déjà bien assez de service de piquet durant les week-ends.

Pour cette première expérience, nous avons contacté Le FAR qui a lancé un appel à toutes les associations membres. Deux ont réagi très rapidement, car prêtes à tenter l'expérience. Celle dont vous parlez s'est lancée la première; elle a pris le risque d'inaugurer cette formule. Ceci dit, elle avait tenu un bar au Tarmac Festival et nous lui avons donc fait confiance.

Je peux entendre qu'il y a eu quelques petits manquements et que cela a déplu à certaines personnes, je le regrette. Mais est-ce vraiment une raison pour les moquer comme cela, devant tout le monde, au Conseil communal, devant la télévision? Je trouve que c'est un peu dur et que cela va décourager plus d'une association de tenter l'expérience. Cela dit, j'espère que cela ne sera pas le cas. De plus, l'association en question n'est en tout cas pas venue ni pour recruter du monde pour sa cause, ni pour parler de sa foi sur la place. Je crois que son intention était vraiment de participer à la fête et de faire au mieux. Elle a fait ce qu'elle pouvait, on ne fait pas toujours tout juste du premier coup et nous pouvons l'accepter aussi.

Ceci dit, dorénavant, mon Service va assurer la tenue de la buvette d'un vide-grenier sur deux. C'est-à-dire que comme il y en a deux par année, ce sera une fois par année une association et une fois mon Service. Nous continuerons à tester cette formule que je trouve très sympathique et qui apportera certainement un peu de couleur et de changement dans ces vide-grenier. Je vous remercie.

- **M. Richard Neal, PSR**

Information relative au postulat Richard Neal et consorts "Sécurité des piétons dans les zones 30km/h"

Chers Collègues,

Un petit mot relatif à la séance de Commission relatif au postulat Richard Neal et consorts "Sécurité de piétons dans les zones 30km/h" qui se tiendra le 20 novembre 2017.

Lors de la discussion ayant suivi son développement, plusieurs d'entre vous se sont manifestés par rapport à d'autres problèmes dont je n'avais pas connaissance. Si vous souhaitez que je sois votre porte-parole lors de cette Commission et que vous n'êtes pas vous-même commissaire, faites-le-moi savoir, envoyez-moi une ou deux photos pourquoi pas, car je suis en train de faire un montage photo des différents lieux et je pourrais être votre porte-parole le soir du 20 novembre. Merci.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Intervention relative à la soirée Municipalité/Entreprises

Je vous ai annoncé qu'il y avait beaucoup d'activités durant ce mois de novembre. Mais il y a un événement qui est sur inscription, c'est la soirée Municipalité/Entreprises, et pour l'instant nous n'avons malheureusement que peu de conseillers communaux inscrits. C'est une magnifique soirée qui se tiendra le 16 novembre 2017 à 19h00 à l'ECAL. Certes, elle est en conflit avec une excellente conférence, mais peut-être que vous pouvez faire un moitié-moitié. Le modèle proposé cette année est nouveau, en effet, les projets seront présentés en direct avec un excellent conférencier. Je tiens à votre disposition quelques flyers afin de promouvoir cette soirée. Merci à vous.

La discussion n'étant plus demandée, M. le Président clôt cette séance et rappelle que la prochaine séance du Conseil communal se tiendra le **jeudi 14 décembre 2017 à 19h00.**

Clôture de la séance à 21h42

Le Président

La Secrétaire

Gérard Duperrex

Yvette Charlet